

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-022

### **Agrandissement d'une aire d'affectation « commerce / habitation » sur la rue Saint-Roch Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Le projet de règlement P-03-022 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » a été adopté par le conseil le 24 février 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-03-022 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en agrandissant l'aire d'affectation « commerce/habitation » à même l'aire d'affectation « habitation » où se trouve actuellement le bâtiment portant le numéro 750, rue Saint-Roch.

Cette modification est requise pour donner suite à la demande du propriétaire de l'immeuble situé au 750, rue Saint-Roch afin que sa propriété soit désormais assujettie à un zonage commercial et résidentiel.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « commerce/habitation » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme puisque l'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « habitation ».

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 529, rue Jarry Est, 4<sup>e</sup> étage;
- ❖ à la bibliothèque municipale Parc-Extension, 419, rue Saint-Roch
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Le lundi 7 avril 2003**  
19 h  
Centre William-Hingston  
415, rue Saint-Roch

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 22 mars 2003

Me Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville

**Publié le samedi 22 mars 2003 dans le journal *Nouvelles Parc-Extension News***

# Public consultation

## Amendment to the Urban Plan By-law P-03-022

### Extension of the “Commerce / Habitation” land use area on Saint-Roch Street Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension borough

The draft by-law entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension” (P-03-022) (CO92 03386) was adopted at the Montréal city council meeting of February 24, 2003.

At the city council’s request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on the draft by-law and provide the background material.

#### Object of consultation

The draft by-law amends the urban plan for Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension by extending the “Commerce / Habitation” land use area from the “Habitation” land use area on the site of the building bearing number 750 Saint-Roch Street.

The owner of the building at 750 Saint-Roch Street would like his property to be subject to commercial and residential zoning.

A public consultation on the draft by-law must be held as the proposed “Commerce / Habitation” land use area is not in accordance with the urban plan. The site is in a residential land use area.

#### Background material

The draft by-law and background material may be consulted at the following places, during regular office hours:

- ❖ Accès Montréal office of Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension borough, 529 Jarry Street East, 4th floor
- ❖ Parc-Extension municipal library, 419, St-Roch Street
- ❖ Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, Metcalfe Street, suite 1414 and on the web site at [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **PUBLIC CONSULTATION MEETING**

All persons and organizations concerned are invited to attend the meeting on:

**Monday, April 7, 2003  
at 7 p.m.**

Centre William-Hingston  
419 Saint-Roch Street

The meeting will be conducted as follows:

- Description of the committee's mandate and rules of procedure
- Description and explanation of the draft by-law, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

Information: Alain Cardinal 514-872-3568 (OCPM)

Montréal, March 22, 2003

Jacqueline Leduc  
City Clerk

**Published in the Saturday March 22, 2003 edition of *Nouvelles Parc-Extension News***